

## **Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2016**

### **PRESENTS :**

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président;  
Luc MERTENS – Pierre LANDRAIN – Patrick LAMBERT – Bérangère AUBECQ : Echevins;  
Luc GAUTHIER – Guy MICLOTTE - Serge DENIS – Natacha VERSTRAETEN – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE – Pajka VANDER VORST-SCHMIDT – Philippe BARRAS – Carole SANSDRAP - Yves STORMME – Pierre-Yves DOCQUIER - Philippe DESCAMPS – Jean-Jacques RAMAN – Kathleen DE LANGE-MACHELART – Danielle MOREAU : Conseillers communaux;  
Bernard ANDRE : Directeur général.

Excusés : MM. David FRITS : Echevin ; Claire ESCOYEZ-CHARLES : Conseillère communale.

La séance est ouverte à 20h05.

### **1. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016.**

Aucune remarque n'est émise par les conseillers communaux à propos de ce procès-verbal. Ce procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Communications.**

- Aucune communication officielle n'est parvenue du service de tutelle depuis la dernière séance.
- Mme Louette indique qu'un habitant de Chaumont-Gistoux, M. Philippe Poulain, est devenu champion du monde (catégorie hommes de 50 ans) en athlétisme en saut en longueur avec un saut de 6m16, à Perth en Australie.

## **SEANCE PUBLIQUE**

### **AFFAIRES GENERALES**

### **3. Affaires générales – Démission d'une conseillère communale - Installation d'un Membre du Conseil communal en remplacement – Vérification des pouvoirs et Prestation de serment.**

Le Conseil communal en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, dont les articles L1121-2, L1122-4, L1122-9, L1125-1 à L1125-7, L4121-1, L4142-1, L4142-2, L4145-14 ;

Vu la circulaire ministérielle du 6 septembre 2012 relative à la validation des élections communales du 14 octobre 2012 et à l'installation des conseillers communaux et du Collège communal ;

Vu le procès-verbal du recensement des votes par le Bureau électoral communal établi le 14 octobre 2012 en vue du renouvellement du Conseil communal de Chaumont-Gistoux ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2012 du Collège provincial du Brabant wallon validant les élections communales qui ont eu lieu à Chaumont-Gistoux le 14 octobre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil communal en sa séance du 3 décembre 2012 portant installation de Mme Vanessa Pauwels en qualité de conseillère communale ;

Vu le courrier du 17 octobre 2016 par lequel Madame Vanessa Pauwels présente sa démission de ses fonctions de conseillère communale ;

Considérant que Madame Vanessa Pauwels avait été élue sur la liste ARC ;

Considérant qu'il convient de remplacer l'intéressée ; qu'en cas de vacance d'un siège, le premier suppléant, dans l'ordre de la liste du groupe politique du conseiller défaillant, est appelé à entrer en fonction ;

Considérant que le premier suppléant arrivant en ordre utile sur la liste ARC est Monsieur Vanreusel Roland domicilié à 1325 Chaumont-Gistoux, Avenue des Alouettes n°12 ;

Vu le courrier de Monsieur Vanreusel Roland du 28 octobre 2016 indiquant sa volonté de renoncer au poste et au titre de conseiller communal, souhaitant plutôt poursuivre son action au sein du Conseil de l'action sociale ;

Considérant que le deuxième suppléant arrivant en ordre utile sur la liste ARC est Monsieur Cocq Olivier domicilié à 1325 Chaumont-Gistoux, Rue du Croly 16 ;

Considérant le fait que M. Cocq Olivier a quitté le territoire de notre Commune et n'y est plus domicilié depuis le 15 juillet 2016 et, de ce fait, que M. Cocq Olivier ne remplit plus les conditions d'éligibilité déterminées par l'article L4142-1 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

Considérant que le troisième suppléant arrivant en ordre utile sur la liste ARC est Madame Kathleen De Lange-Machelart domiciliée à 1325 Chaumont-Gistoux, Rue de Vieusart 12 ;

Considérant le rapport de vérification des pouvoirs établi ce 7 novembre 2016 en vue de l'installation de Madame Kathleen De Lange-Machelart en qualité de Membre du Conseil communal ;

Considérant que jusqu'à ce jour Madame Kathleen De Lange-Machelart n'a pas cessé de remplir toutes les conditions d'éligibilité déterminées par l'article L4142-1 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

Considérant, d'autre part, que Madame Kathleen De Lange-Machelart ne se trouve dans aucun des cas d'incompatibilité du chef de parenté, d'alliance ou d'exercice de fonctions, prévues aux articles L1125-1 à L1125-10 du même Code ;

Considérant qu'en conséquence, rien ne s'oppose à ce que les pouvoirs de cette Conseillère communale soient validés, ni à ce que Madame Kathleen De Lange-Machelart soit admise à prêter le serment déterminé par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que cette nouvelle Conseillère communale achèvera le mandat du Membre auquel il succède ;

Statuant à l'unanimité des Membres présents ;

DECIDE :

1. De prendre acte de la démission de ses fonctions de Conseillère communale de Madame Vanessa Pauwels.
2. D'admettre au sein du Conseil Madame Kathleen De Lange-Machelart, pré-qualifiée, laquelle prête, entre les mains du Président, le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui s'énonce comme suit :  
« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».
3. De prendre acte de cette prestation de serment, ensuite de quoi Madame Kathleen De Lange-Machelart est installée dans sa fonction de Conseillère communale.

Copie de la présente délibération sera transmise à l'intéressée pour lui servir de titre.

#### **4. Affaires générales – Démission d'un conseiller communal - Installation d'un Membre du Conseil communal en remplacement – Vérification des pouvoirs et Prestation de serment.**

Le Conseil communal en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, dont les articles L1121-2, L1122-4, L1122-9, L1125-1 à L1125-7, L4121-1, L4142-1, L4142-2, L4145-14 ;

Vu la circulaire ministérielle du 6 septembre 2012 relative à la validation des élections communales du 14 octobre 2012 et à l'installation des conseillers communaux et du Collège communal ;

Vu le procès-verbal du recensement des votes par le Bureau électoral communal établi le 14 octobre 2012 en vue du renouvellement du Conseil communal de Chaumont-Gistoux ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2012 du Collège provincial du Brabant wallon validant les élections communales qui ont eu lieu à Chaumont-Gistoux le 14 octobre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil communal en sa séance du 3 décembre 2012 portant installation de M. Jacques Bredael en qualité de conseiller communal ;

Vu le courrier du 19 octobre 2016 par lequel Monsieur Jacques Bredael présente sa démission de ses fonctions de conseiller communal ;

Considérant que Monsieur Jacques Bredael avait été élu sur la liste ARC ;

Considérant qu'il convient de remplacer l'intéressé ; qu'en cas de vacance d'un siège, le premier suppléant, dans l'ordre de la liste du groupe politique du conseiller défaillant, est appelé à entrer en fonction ;

Considérant que le premier suppléant arrivant en ordre utile sur la liste ARC est Madame Danielle Moreau domiciliée à 1325 Chaumont-Gistoux, Rue du Brocsous 42 ;

Considérant le rapport de vérification des pouvoirs établi ce 7 novembre 2016 en vue de l'installation de Madame Danielle Moreau en qualité de Membre du Conseil communal ;

Considérant que jusqu'à ce jour Madame Danielle Moreau n'a pas cessé de remplir toutes les conditions d'éligibilité déterminées par l'article L4142-1 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

Considérant, d'autre part, que Madame Danielle Moreau ne se trouve dans aucun des cas d'incompatibilité du chef de parenté, d'alliance ou d'exercice de fonctions, prévues aux articles L1125-1 à L1125-10 du même Code ;

Considérant qu'en conséquence, rien ne s'oppose à ce que les pouvoirs de cette Conseillère communale soient validés, ni à ce que Madame Danielle Moreau soit admise à prêter le serment déterminé par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que cette nouvelle Conseillère communale achèvera le mandat du Membre auquel il succède ;

Statuant à l'unanimité des Membres présents ;

DECIDE :

1. De prendre acte de la démission de ses fonctions de Conseiller communal de Monsieur Jacques Bredael.
2. D'admettre au sein du Conseil Madame Danielle Moreau, pré-qualifiée, laquelle prête, entre les mains du Président, le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui s'énonce comme suit :  
« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».
3. De prendre acte de cette prestation de serment, ensuite de quoi Madame Danielle Moreau est installée dans sa fonction de Conseillère communale.

Copie de la présente délibération sera transmise à l'intéressée pour lui servir de titre.

M. Decorte donne ensuite connaissance aux conseillers d'un courrier du jeudi 3 novembre 2016 du conseiller communal M. Philippe Barras, courrier déposé à la maison communale le 4 novembre 2016 au matin, courrier indiquant que, n'ayant pas reçu par courriel les projets de délibérations du présent conseil communal au jeudi 3 novembre à 13h, il sollicite le report du Conseil communal au lundi 14 novembre 2016.

Dès lors, M. Decorte propose de statuer sur le seul dossier (outre le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016 et les prestations de serment de Mmes De Lange et Moreau) transmis à

tous les conseillers communaux au plus tard sept jours francs avant la présente séance, à savoir la modification budgétaire N°2 au budget communal de l'exercice 2016. M. Decorte indique que d'autres dossiers ne peuvent attendre un éventuel report au 14 novembre 2016 en raison d'un caractère urgent totalement justifié. Il s'agit des dossiers relatifs aux taxes et redevances communales, ce en raison des instructions de l'autorité de tutelle imposant la date du 14 novembre 2016 comme date ultime de transmission des dossiers à la tutelle. Il sera nécessaire de procéder à la convocation d'un conseil communal en urgence qui sera fixé soit mercredi 9 novembre à 20h, soit jeudi 10 novembre à 20h. La détermination de cette date sera établie après une suspension de séance.

D'autres points ne pouvant attendre la séance suivante du Conseil communal du 12 décembre seront également présentés en urgence, à savoir : les points inscrits aux AG de Imio (AG le 24 novembre) et de Sedifin (AG le 13 décembre mais la délibération devant être transmise avant le 8 décembre) mais également le dossier d'appel à candidatures et d'approbation du profil de fonction du poste de direction de l'école de Gistoux (afin de pouvoir désigner un candidat au stage dans les temps) ainsi que le dossier relatif au report des crédits du plan d'ancrage communal 2009-2010 (le SPW demandant la transmission de toute délibération y relative avant le 30 novembre). Tous les autres dossiers de la présente séance ne nécessitant pas l'urgence (Dossiers de fabriques d'églises N°5 à 8, de mise à disposition de fonctionnaires sanctionneurs provinciaux N°11, de règlement communal sur les cimetières N°12, dossiers fixant les additionnels à l'IPP N°15 et les centimes additionnels au PI N°16, les dossiers de travaux et marchés publics N°21 à 25 ainsi que les dossiers d'enseignement à huis clos N°26 à 38) seront réinscrits à l'ordre du jour du conseil communal du 12 décembre 2016.

**5. Affaires générales - Fabrique d'église Saint Martin de Dion-le-Val – Compte de l'exercice 2015 – Approbation.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

**6. Affaires générales - Fabrique d'église Saints Pierre et Martin de Vieusart – Budget de l'exercice 2017 – Approbation.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

**7. Affaires générales - Fabrique d'église Saints Pierre et Martin de Vieusart – Modification budgétaire N°1 au budget de l'exercice 2016 – Approbation.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

**8. Affaires générales - Fabrique d'église Sainte Catherine de Bonlez – Budget de l'exercice 2017 – Approbation.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

**9. Affaires générales – IMIO – Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 24 novembre 2016 – Approbation des points inscrits aux ordres du jour.**

Dossier examiné en séance d'urgence du Conseil communal du 9 novembre 2016

**10. Affaires générales – SEDIFIN – Convocation à l'assemblée générale statutaire du 13 décembre 2016 – Approbation du point inscrit à l'ordre du jour.**

Dossier examiné en séance d'urgence du Conseil communal du 9 novembre 2016

**11. Affaires générales – Convention de mise à disposition des fonctionnaires sanctionneurs provinciaux pour les infractions en matière d’arrêt et de stationnement – Approbation.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

**12. Affaires générales - Règlement communal sur les cimetières – Arrêt.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

<b>FINANCES</b>
-----------------

**13. Finances – Budget communal – Exercice 2016 – Modification budgétaire N°2 – Service Ordinaire et extraordinaire – Approbation.**

M. Stormme indique que le groupe Villages votera non sur cette modification budgétaire N°2 en raison de la majoration des dépenses pour le team building du personnel communal ainsi que pour les frais d’étude du schéma communal de développement commercial. M. Decorte demande si le Groupe Villages souhaite un vote article par article ; M. Stormme répond par la négative.

M. Barras demande l’explication relative aux 80.000 euros inscrits en regard des charges d’urbanisme, question posée lors de la commission du Conseil communal. M. Landrain indique que ces 80.000 euros sont une prévision. Il y a déjà 17.785 euros réclamés en charge d’urbanisme pour un projet de construction Rue de Fontenelle, 14.750 euros pour un autre projet dans la même rue et 12.100 euros pour un projet Colline des Sources. Il y a également une prévision d’environ 40.000 euros pour d’autres projets de la Rue de Fontenelle qui devraient suivre.

Les conseillers passent ensuite au vote ; MM. Gauthier, Miclotte, Barras, Sansdrap et Stormme votent non sur cette MB2, les autres conseillers votent favorablement.

Le Conseil communal en séance publique,

Vu le projet de modifications budgétaires N°2 établi par le collège communal ;

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l’arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l’article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l’article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale) ;

Vu la demande d’avis adressée au directeur financier en date du 25/10/2016 ;

Vu l’avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;

Attendu qu’il est apparu nécessaire d’apporter des ajustements aux services ordinaire et extraordinaire du budget de l’exercice 2016 ;

Attendu que le Collège veillera, en application de l’article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présentes modifications budgétaires, dans les cinq jours de leur adoption, aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu’à l’organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission des présentes modifications budgétaires aux autorités de tutelle, d’une séance d’information présentant et expliquant les présentes modifications budgétaires ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE

Par 14 oui, 5 non et 0 abstention

**Art. 1<sup>er</sup>** D'approuver, comme suit, les modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2016 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	15.465.195,42 €	773.565,00€
Dépenses totales exercice proprement dit	14.694.562,04 €	2.360.638,12 €
Boni / Mali exercice proprement dit	770.633,38 €	-1.587.073,12 €
Recettes exercices antérieurs	4.003.014,09 €	2.154.925,41 €
Dépenses exercices antérieurs	302.489,60 €	784.823,57 €
Prélèvements en recettes	-	2.148.877,85 €
Prélèvements en dépenses	1.325.000,00 €	1.872.543,00 €
Recettes globales	19.468.209,51 €	5.077.368,26 €
Dépenses globales	16.322.051,64 €	5.018.004,69 €
Boni / Mali global	3.146.157,87 €	59.363,57 €

**Art. 2.** De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

Le Conseil communal fait ensuite une suspension de séance. M. Decorte informe ensuite les conseillers qu'une séance en urgence est convoquée le mercredi 9 novembre à 20 heures pour examiner les dossiers évoqués ci-avant et dont l'urgence est relatée. La convocation signée pour cette séance sera transmise aux conseillers communaux le mardi 8 novembre.

**14. Finances – Fiscalité communale – Taxe sur les pylônes de diffusion pour G.S.M. – Arrêt. (04002/367-10).**

Dossier examiné en séance d'urgence du Conseil communal du 9 novembre 2016

**15. Finances – Fiscalité communale – Additionnels à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2017 – Arrêt.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

**16. Finances – Fiscalité communale – Centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2017 – Arrêt.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

**17. Finances – Redevance pour la concession de sépulture et pour la mise à disposition de caveaux, caverne et columbariums dans les cimetières communaux – Arrêt (040/363-10).**

Dossier examiné en séance d'urgence du Conseil communal du 9 novembre 2016

**18. Finances – Règlement-redevance pour la location d'emplacement à la fête « Coquelicots givrés » - Arrêt.**

Dossier examiné en séance d'urgence du Conseil communal du 9 novembre 2016

## ENSEIGNEMENT

### **19. Enseignement – Ecole de Gistoux – Direction – Appel à candidatures et approbation du profil de fonction.**

Dossier examiné en séance d'urgence du Conseil communal du 9 novembre 2016

## URBANISME - LOGEMENT

### **20. Ancrage communal 2009-2010 – Abandon de 16 logements et réaffectation de 5 logements Allée du Perron.**

Dossier examiné en séance d'urgence du Conseil communal du 9 novembre 2016

## TRAVAUX – MARCHES PUBLICS

### **21. Augmentation du volume de stockage d'un bassin d'orage à Corroy-le-Grand – Approbation du décompte final.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

### **22. Travaux subsidiés par le SPW (Fonds d'investissement à destination des communes) – Plan d'investissement communal 2017-2018 : Approbation.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

### **23. Marchés de travaux : Traitement superficiel des voiries communales 2017 : Approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

### **24. Marché de travaux : Bail d'entretien des voiries communales : Approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

### **25. Marché de travaux : Curage et entretien des cours d'eau non navigables : Approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

## QUESTIONS – REPONSES

Aucune question n'est posée par les conseillers communaux.

## **SEANCE à HUIS-CLOS**

## ENSEIGNEMENT

### **26. Enseignement - Année scolaire 2016-2017 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux : prolongation de désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 26 périodes/semaine en remplacement de la titulaire en congé de maladie - Ratification.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

27. Enseignement - Année scolaire 2016-2017 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux : prolongation de désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 26 périodes/semaine en remplacement de la titulaire en congé de maladie - Ratification.

Dossier reporté au 12 décembre 2016

28. Enseignement - Année scolaire 2016-2017 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux : prolongation de désignation d'un maître d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes/semaine en remplacement du titulaire en congé de maladie - Ratification.

Dossier reporté au 12 décembre 2016

29. Enseignement - Année scolaire 2016-2017 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux : prolongation de désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 13 périodes/semaine en remplacement de la titulaire en congé de maladie - Ratification.

Dossier reporté au 12 décembre 2016

30. Enseignement - Année scolaire 2016-2017 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux : désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 13 périodes/semaine en remplacement de la titulaire en congé de maladie - Ratification.

Dossier reporté au 12 décembre 2016

31. Enseignement - Année scolaire 2016-2017 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux : désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 19 périodes/semaine en remplacement de la titulaire en congé de maladie – Ratification.

Dossier reporté au 12 décembre 2016

32. Enseignement - Année scolaire 2016-2017 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux : désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 13 périodes/semaine en remplacement de la titulaire en congé de maladie - Ratification.

Dossier reporté au 12 décembre 2016

33. Enseignement - Année scolaire 2016-2017 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux : désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 13 périodes/semaine en remplacement de la titulaire en congé de maladie - Ratification.

Dossier reporté au 12 décembre 2016

34. Enseignement - Année scolaire 2016-2017 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux : désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre



**temporaire dans des emplois vacant et non vacant à raison de 12 puis 2 périodes/semaine - Ratification.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

- 35. Enseignement - Année scolaire 2016-2017 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux : désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 12 périodes/semaine et réaffectation dans la fonction de maître de philosophie et citoyenneté à raison de 05 périodes par semaine - Ratification.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

- 36. Enseignement - Année scolaire 2016-2017 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux : réaffectation d'une maîtresse de morale dans la fonction de maître de philosophie et citoyenneté à raison de 04 périodes par semaine, congé pour exercer une autre fonction, et désignation dans la fonction de maître de philosophie et citoyenneté à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 01 période/semaine - Ratification.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

- 37. Enseignement - Année scolaire 2016-2017 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux : réaffectation d'une maîtresse de morale dans la fonction de maître de philosophie et citoyenneté à raison de 14 périodes par semaine, et désignations dans les fonctions de maître de philosophie et citoyenneté et de morale à raison de 10 périodes/semaine – Ratification.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

- 38. Enseignement. Année scolaire 2017-2018 - Ecoles fondamentales de et à Chaumont-Gistoux : disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite à raison d'un horaire complet d'une directrice d'école fondamentale définitive à partir du 1er septembre 2017 – Délibération.**

Dossier reporté au 12 décembre 2016

La séance est levée à 20h35.

Le Directeur général

Le Bourgmestre,

B. ANDRE

L. DECORTE